

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU 30 avril 2026
A 20h00 à la Grande Salle de Montcherand**

Présidence :	M. Arnold Poot Président
Scrutatrices :	Mmes Shirley Germond et Rachel Goy
Scrutatrices suppléantes :	Mmes Jenny Lenoir et Joëlle Racine Roten
Secrétaire :	Mme Sybille Roch
Membres excusés :	Mmes Myriam Petermann, Joëlle Racine-Roten et Cléo Rossel
Comité direction :	Présent in corpore

A 20h00, le **président Arnold Poot** ouvre la séance. Il annonce que la séance est enregistrée pour faciliter le travail de la secrétaire. L'enregistrement sera effacé une fois le PV adopté.

Opérations statutaires

a) Appel nominal

L'appel nominal fait constater la présence de 22 conseiller.ère.s sur 27 ; 10 communes sur 10 sont représentées. Le quorum est atteint.

b) Adoption du procès-verbal de la séance du 18.09.2025

Le procès-verbal de la séance du 18.09.2025 est adopté tel que rédigé à l'unanimité

c) Courrier

Le bureau n'a reçu aucun courrier.

d) Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité tel que présenté, soit :

- 1 Assermentation de nouveaux membres du Conseil intercommunal
- 2 Préavis no 19/26 « Comptes pour l'année 2025 », rapport de la commission de gestion et des finances, discussion et vote

- 3 Préavis no 20/26 « Rapport de gestion 2025 », rapport de la commission de gestion et des finances, discussion et vote
 - 4 Préavis no 21/26 « Demande de crédit complémentaire pour la construction d'un bâtiment scolaire à Montchoisi », rapport de la commission de gestion et des finances, discussion et vote
 - 5 Préavis no 22/26 « Révision des statuts de l'association scolaire intercommunale », rapport de la commission ad'hoc, discussion et vote
 - 6 Communications du bureau du Conseil intercommunal
 - 7 Communications du Comité de direction
 - 8 Questions et propositions individuelles
-

1. Assermentation de nouveaux membres du Conseil intercommunal

Le président procède à l'assermentation de Monsieur Vincent Guyon de Rances devant l'assemblée debout conformément à l'article no 8 du Conseil intercommunal. Avec cette nouvelle assermentation le nombre de membres du Conseil intercommunal passe à 23 délégués présents.

2. Préavis n° 19/26 « Comptes pour l'année 2025 », rapport de la commission de gestion et des finances, discussion et vote

Le président invite **Madame Claire-Lise Cand**, présidente de la commission, à donner lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion et des finances qui sont identiques à celles du préavis du CODIR.

Le président annonce qu'il ouvrira la discussion chapitre par chapitre, puis une discussion générale sur le préavis.

Le chapitre 500 – Autorités : la discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 501 – Administration : la discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 502 – Transports : la discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 503 - Prestations parascolaires : la discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 510 - Groupement primaire : la discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 520 - Groupement secondaire : la discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le président ouvre la discussion générale sur le rapport. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Il est passé au vote.

Le Conseil intercommunal, considérant :

- le préavis no 19/26 comptes pour l'année 2025 ;
- le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

1. Les comptes de l'année 2025 sont adoptés tel que présentés.
2. La participation des communes pour l'année 2025 s'élève à CHF 5'301'680.25

Le préavis est accepté à l'unanimité.

3. Préavis no 20/26 « Rapport de gestion 2025 », rapport de la commission de gestion et des finances, discussion et vote

Le président invite **Madame Claire-Lise Cand**, présidente de la commission, à donner lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion et des finances.

Le président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Il est passé au vote.

Le Conseil intercommunal, considérant :

- le préavis no 20/26 « gestion de l'année 2025 »
- le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

1. Le rapport de gestion de l'exercice 2025 est adopté.
2. Décharge est donnée au Comité de direction de sa gestion pour l'année 2025

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Le président remercie la commission de gestion et des finances pour le travail accompli ainsi que le CODIR pour avoir organisé les séances.

Avec l'arrivée de Madame Eliane In-Albon le nombre de membres du Conseil intercommunal passe à 24.

4. Préavis n° 21/26 « Demande de crédit complémentaire pour la construction d'un bâtiment scolaire à Montchoisi », rapport de la commission de gestion et des finances, discussion et vote

Le bureau a validé le fait que par pragmatisme (gain de temps et délais), ce préavis soit traité directement par la commission de gestion et des finances. Le préavis et le rapport étant disponibles au préalable sur le site de l'ASIOR, **le président** invite la présidente de la commission, **Mme Claire-Lise Cand**, présidente de la commission, à donner lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion et des finances.

Le président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Il est passé au vote.

Le Conseil intercommunal, considérant :

- vu le préavis 21/26 concernant une demande de crédit d'étude complémentaire pour la construction d'un bâtiment scolaire à Montchoisi ;
- le rapport de la commission désignée pour étudier ce projet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

1. Un crédit de Fr. 60'000.- est accordé au Comité de direction pour financer l'étude complémentaire pour la construction d'un bâtiment scolaire à Montchoisi;
2. le CODIR est autorisé à contracter un emprunt aux meilleures conditions du marché ;
3. le montant sera amorti en 10 ans.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

5. Préavis n° 22/26 « Révision des statuts de l'association scolaire intercommunales », rapport de la commission ad'hoc, discussion et vote

Le préavis et le rapport étant disponibles au préalable sur le site de l'ASIOR, **le président** invite la présidente de la commission ad'hoc, **Mme Laetitia Comte Piquero**, à donner lecture des conclusions du rapport de la commission.

Les conclusions de la commission divergent de celles du préavis du CODIR. Le président demande au CODIR s'il se rallie aux conclusions de la commission ad'hoc.

Monsieur Olivier Petermann informe que l'ajout de l'article 7 dans le préavis est un oubli du CODIR et il s'en excuse. Concernant l'ajout « *un ou des suppléants sont également désignés ; leur nombre est arrêté par chaque commune en début de législature* », le CODIR n'a pas d'avis contraire. Monsieur Petermann rend attentif l'assemblée que si cet article est adopté tel quel, il incombera aux communes qui souhaitent déléguer à l'ASIOR un ou des suppléants supplémentaires de prévoir les assermentations en temps voulu.

Le président précise qu'après discussion avec la présidente de la commission ad'hoc, Madame Laetitia Comte Piquero, il a pris contact avec Madame Wernli, juriste à la DGAIC. Cette dernière a proposé la tournure de phrase concernant les suppléants supplémentaires, ce qui devrait être un gage d'acceptation de cet article par le canton. Le président est d'avis que les communes qui ont un délégué nomment un suppléant, mais elles auraient effectivement le droit d'en nommer d'autres. La Commune d'Orbe décidera combien de suppléants supplémentaires elle souhaite nommer.

Le président ouvre la discussion.

Madame Jenny Lenoir demande des précisions quant au doublement du plafond d'endettement de l'association. Elle dit comprendre que la fluctuation du nombre d'élèves et les importants coûts de construction influencent le plafond d'endettement, mais s'étonne quand même de cette hausse importante.

Monsieur Olivier Petermann donne quelques explications concernant les divers investissements à venir, soit le collège de Montchoisi (budgétisé à 22 millions de francs) ainsi que la potentielle prochaine demande du primaire concernant une salle de sport et/ou collège supplémentaire. Etant donné que le plafond d'endettement est mentionné dans les statuts de l'ASIOR, le CODIR a estimé qu'en demandant 60 millions cela permet d'avoir de la marge pour les prochains investissements, sans avoir à modifier une fois encore les statuts, ce qui représente un travail conséquent. Monsieur Petermann précise que pour chaque dépense, le Conseil sera consulté et qu'en aucun cas ces 60 millions pourraient être utilisés sans le consentement du Conseil.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Il est passé au vote

Le président précise que pour le vote, l'article 34 des statuts actuels impose qu'au vu des modifications demandées, ces dernières sont soumises à la majorité qualifiée de 2/3 des voix des membres du Conseil intercommunal.

Comme il n'y a pas d'opposition, le président va faire voter en bloc les deux amendements puis fera voter sur les conclusions, amendées ou non, du préavis. Le président rappelle que les membres du Conseil ont toujours la possibilité de voter pour ou contre les amendements, puis de voter pour ou contre les conclusions du préavis, amendé ou non.

Il est passé au vote sur les deux amendements en bloc, soit :

- l'ajout du point 7 b au point des conclusions du préavis du CODIR ;

- Le remplacement à l'art. 7 de la phrase « *un suppléant est aussi nommé pour chaque commune* » par la phrase suivante : « *de même un ou des suppléants issus du législatif sont également désignés, leur nombre est arrêté par chaque commune en début de législature* ».

Les amendements sont acceptés à l'unanimité.

Il est passé au vote sur le préavis amendé.

Le Conseil intercommunal, considérant :

- le préavis no 22/26 « Révision des statuts de l'association de l'association scolaire intercommunales
- le rapport de la commission ad'hoc
- que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE :

1. D'adopter les modifications des articles 7 point b, 14 alinéa 2 et alinéa 11,21,27, 29, l'abrogation de l'article 37 ainsi que les diverses corrections cosmétiques et de coquilles.
2. D'accepter l'amendement proposé par la commission, soit : la modification de l'article 7 point b concernant les suppléants.

Le préavis amendé est accepté à l'unanimité.

6. Communications du bureau du Conseil intercommunal

Le président informe que la secrétaire du Conseil, Mme Sybille Roch, a fait part de son intention de ne pas se représenter à ce poste pour la prochaine législature. Madame Roch est remerciée par le président pour le travail accompli. Une personne travaillant déjà dans le monde « administro-politique », hors du Conseil intercommunal mais habitant dans le secteur de l'ASIOR, a été approchée pour repourvoir le poste de secrétaire. Elle sera présentée, voire nommée si personne d'autre ne se présente, lors de l'assermentation des autorités par le préfet.

7. Communications du Comité de direction

Monsieur Olivier Petermann salue la présence de la nouvelle Directrice du primaire, Madame Sonia Gloor sous les applaudissements de l'assemblée.

Monsieur Olivier Petermann remercie les membres du Conseil pour leur engagement, leur travail et aussi pour la confiance accordée au CODIR. Il souligne également la bonne entente qui règne entre le Conseil et le CODIR. Il félicite les membres qui ont été réélus pour la nouvelle législature et souhaite le meilleur à ceux qui quittent les autorités communales.

8. Divers et propositions individuelles

Madame Marie-Claire Dutoit a trois points :

Elle remercie le CODIR pour son travail. Elle dit avoir apprécié les séances structurées et la qualité du travail apporté pour les membres de la législature qui se termine et se souvient que ça n'a pas toujours ainsi avec la législature précédente. Elle réitère ses remerciements.

Elle dit avoir eu plusieurs échos concernant la cantine scolaire et notamment un manque de nourriture pour les adolescents. Elle demande si des investigations peuvent être menées à ce sujet.

Elle a eu vent de l'utilisation inappropriée de téléphones portables par certains élèves après les repas à la cantine. Certains jeunes élèves ont été confrontés à des contenus inadéquats de téléphones portables d'élèves plus âgés.

Madame Sophie Dumoulin donne des précisions quant aux obligations d'une cantine scolaire qui ne sont pas les mêmes qu'une UAPE. Elle précise qu'une surveillance est de mise lors des repas mais lorsque les élèves sont dans la cour d'école, qui est un espace public, avant ou après les repas, cette surveillance n'est plus du ressort du personnel de la cantine.

Madame Rachel Fasel demande des précisions sur le taux d'occupation de l'UAPE de Montcherand et les prévisions pour la nouvelle rentrée scolaire.

Monsieur Olivier Petermann répond que pour la nouvelle rentrée scolaire, les 60 places seront ouvertes. Concernant le taux d'occupation, il n'a pas les chiffres en tête, mais indique que l'AJOVAL a transmis les chiffres aux communes. C'est vers elles qu'il faut se tourner.

Madame Cora Pasteur se réfère à la motion qu'elle avait déposée en août 2023 et demande si le CODIR a prévu d'engager du personnel au vu des travaux de construction conséquents qui sont prévus prochainement.

Monsieur Olivier Petermann répond que suite à la motion déposée par Madame Cora Pasteur, les choses se sont mises en place progressivement, notamment avec l'engagement d'une nouvelle boursière à qui très rapidement il a été proposé d'augmenter son taux de travail (mise en place de MCH2). Il rappelle également que lors de la présentation du dernier budget, un crédit de CHF 150'000.- a été accepté. Ce montant ne sera pas forcément utilisé pour engager une personne à temps complet. En effet le CODIR souhaite s'approcher de la Commune d'Orbe afin de rendre possible la construction des deux bâtiments (salle de gym et collège) simultanément ou en léger décalage afin de pouvoir travailler avec la même entreprise ; l'entreprise IEC est mandatée par la commune d'Orbe et c'est également cette même entreprise qui travaille pour l'ASIOR.

Monsieur Petermann précise qu'actuellement toutes les séances qui concernent la construction des bâtiments scolaires de Montchoisi se déroulent avec la Commune d'Orbe et l'ASIOR.

Le président précise que la règle veut que la commission de gestion et des finances fonctionne jusqu'à l'assermentation de la nouvelle commission. La date de l'assermentation par le préfet n'est à ce jour pas encore connue ; elle aura très probablement lieu après l'été. Le président demande formellement à la commission de gestion et des finances actuelle de fonctionner encore pour le budget 2027. La date de la première séance a été fixée au 27 août 2026 à Montcherand.

Le président lit son discours de fin de législature :

« Nous voici arrivés à la dernière séance de la législation 2021/2026. Un spectateur externe aurait pu penser que les séances du Conseil étaient quelques fois un peu « lisses » et sans enjeu majeur. Qu'il se détrompe. Ces cinq dernières années ont vu la sortie de sujets importants et de changements dans l'organisation. On peut citer notamment le nouveau Collège des Piques-Raisinets, des changements dans la gestion des transports, MCH2 pour les finances et le projet du nouveau bâtiment scolaire à Montchoisi.

Dans les changements, on notera que les présidents du CODIR et du Conseil intercommunal ont changé avec également de nouveaux membres aux CODIR. Cela a induit une nouvelle dynamique et une nouvelle organisation « administrative » des plus efficace (au passage, on a dû trouver une nouvelle secrétaire au Conseil et successivement deux nouvelles boursières). Je remercie particulièrement Madame Anne Baumann pour sa participation active dans les séances avec la commission de gestion et des finances.

Du côté du Conseil intercommunal, je me permets de noter une participation plus active et engagée des membres ; cela s'est vu notamment quand on cherche des volontaires pour les nominations en commission.

Je n'ai pas suivi les élections de toutes les communes et il est trop tôt pour savoir qui sera à nouveau au Conseil intercommunal et au CODIR pour les cinq prochaines années. Je lance un rappel aux municipaux présents ce soir afin que les communes fassent le nécessaire pour envoyer à l'ASIOR avant cet été les noms des membres du CODIR, de la délégation fixe, un membre de l'exécutif plus un suppléant par commune, et de la délégation variable un membre du conseil général plus un suppléant sauf à Orbe avec, cette année neuf membres de son Conseil communal et des suppléants.

A celles et ceux que je ne reverrai pas aux prochaines séances, pour autant que je sois réélu à l'ASIOR, je vous souhaite une belle suite ou fin de carrière politique.

A toutes et à tous, je vous adresse encore une fois mes remerciements pour ces cinq dernières années et vous souhaite un bel été ».

La parole n'est plus demandée, le président lève la séance à 20h40.

Prochaine séance pour la nouvelle législature le 17 septembre 2026 septembre à la Grande Salle de Montcherand.

AU NOM DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le président

La secrétaire

Arnold Poot

Sybille Roch

Les procès-verbaux, préavis, rapports, motions, interpellations et communications disponibles sur le site internet www.asior.ch